Pour Ylva Johansson, la Commissaire européenne aux Affaires intérieures, “le plus important” est que l’accord sur la répartition des migrants “n’est pas seulement une victoire pour l’UE, c’est aussi une victoire pour les migrants” (MàJ)

20/12/2023 à 18h01



20/12/2023

> *Pour Ylva Johansson, la Commissaire européenne aux Affaires intérieures, "le plus important" est que l'accord sur la répartition des migrants "n'est pas seulement une victoire pour l'UE, c'est aussi une victoire pour les migrants" (MàJ) https://t.co/dtTyrf76X3 pic.twitter.com/RGVYpbtgRR*

> — Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) [December 20, 2023]

L’Union Européenne entérine un accord qui s’applique à tous ses Etats membres, qui devront choisir entre accueillir des demandeurs d’asile ou verser des “contributions financières”

> *Ylva Johansson, Commissaire □□ aux Affaires intérieures et membre du Parti social-démocrate □□, se réjouit de l'adoption d'un accord historique où les Etats membres devront choisir entre acceuillir des demandeurs d'asile □ ou verser des "contributions financières" □ pic.twitter.com/ZcSMA3i4iA*
>
> — Jean-Robert (@Jean_Robert_29) December 20, 2023

Ce mercredi 20 décembre 2023, les députés et les gouvernements des États membres sont parvenus à un accord, attendu de longue date, pour réorganiser la législation de l’UE en matière d’asile et de migration.

L’**Europe disposera désormais d’un cadre législatif solide identique dans tous les États membres**. Une approche qui fonctionne et qui protège, une approche humaine et juste pour ceux qui demandent protection, ferme avec ceux qui ne sont pas éligibles, forte face à ceux qui exploitent les plus vulnérables.

La migration était la principale préoccupation des citoyens dans l'ensemble de l'Union lors des élections de 2019. La réalisation de ce paquet avant la fin de l'année est **un énorme succès pour le centre pro-européen constructif** avant le début d'une année électorale en Europe."

Le nouveau règlement sur la gestion de l'asile et de la migration prévoit une solidarité obligatoire avec les pays de l'UE dont il est reconnu qu'ils sont soumis à une forte pression migratoire, et permet aux autres États membres de **choisir entre la relocalisation des demandeurs d'asile sur leur territoire et le versement de contributions financières.**

Prochaines étapes

L'accord provisoire doit être formellement adopté par le Parlement et le Conseil avant de pouvoir entrer en vigueur. Les colégislateurs se sont engagés à adopter la réforme des règles européennes en matière de migration et d'asile avant les élections européennes de 2024.

Communiqué de presse du parlement européen

> *Ylva Johansson, Commissaire □□ : "La migration est normale et existera toujours. Il n'est pas question de l'arrêter. Cela n'arrivera jamais. C'est impossible. Ce serait une catastrophe si nous le faisions" (MàJ : Edito de Mathieu Bock-Côté)*